

Consignes relatives aux Examens de rattrapage

- 1- Il est strictement interdit de changer de salle ou d'amphi, l'étudiant doit respecter la structure pédagogique affectée à son groupe ou à sa formation.
- 2- La présentation de la carte d'étudiant est obligatoire.
- 3- Aucun étudiant n'est autorisé à passer son examen suite à un retard dépassant les trente minutes.
- 4- L'étudiant n'est autorisé à quitter le lieu d'examen qu'après trente minutes du début de l'examen.
- 5- Pour le bon déroulement de l'examen chaque étudiant doit s'équiper de son propre matériel autorisé pour passer son examen (calculatrice, stylo, règle, etc...). Aucun emprunt n'est autorisé.
- 6- L'étudiant doit ranger le téléphone portable après l'avoir éteint dans son sac, qui devra être déposé à l'endroit indiqué par le surveillant de salle ou de l'amphi.
- 7- La présence d'un téléphone portable sur la table d'examen ou dans la main d'un candidat est considérée comme **une tentative de fraude.**

Bonne chance à tous nos étudiants pour les examens !